

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	31 987 097	4,60		33 292 000	1 530 530	4,60	1 530 530
Taxe foncière non bâtie additionnelle	561 320	16,47		583 600	96 126	16,47	96 126
Taxe d'habitation additionnelle	21 267 580	14,82		21 353 000	3 163 658	14,82	3 163 658
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	7 559 370	37,60		7 988 000	3 003 387	37,60	3 003 387
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	4 790 314	Total	7 793 704
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	3 003 387		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	4 790 314 = 1,000000	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,020	
CFE éolienne	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
 Reçu en préfecture le 09/04/2024
 Publié le 09/04/2024
 ID : 031-200072635-20240404-20240404D54-DE

I - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 397 681	477 838	232 965	28 739	1 074 375	0	- 927 724	4 283 874

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	7 793 704	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	4 283 874	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	12 077 575
--	-----------	---	---	-----------	---	---	------------

À TOULOUSE
 Le 20 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances Publiques, le Pouvoir Groupement,
 HUGUES PERRIN

À
 Le
 Pour la Préfecture,
 ALAIN POTENTÉ



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	109 547
d. Exonérations de longue durée	7
Taxe foncière non bâtie	12
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	18
b. Base minimum	78 147
c. Locaux industriels	880 635
d. Autres allocations	6 009

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 248 857
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	136 335
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	4 410
b. Par la loi	2 762 714
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	21 353 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	715 659
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	1 719
d. Centrales hydrauliques	248 567
e. Transformateurs électriques	136 759
f. Stations radioélectriques	81 934
g. Installations gazières et autres	8 859
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA prév. (compensation TH)	2 917 614
b. TVA prév. (comp. CVAE)	480 067
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	37,70	>>>
b. Dérogatoire	37,70	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	37,72	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,002556	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002970	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolien
a. au niveau national		
b. au niveau de l'EPCI		
Taux maximum de la majoration spéciale		>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :
a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	
b. Taxe foncière non bâtie	

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le >>>
ID : 031-200072635-20240404-20240404D54-DE
Berger Levrault